

Historique de l'occupation des locaux à Stendhal - 20-12-07

RAPPEL

Le 14 novembre, les étudiants du campus universitaire de Saint-Martin d'Hères, réunis en Assemblée Générale, votent le blocage des universités en signe de protestation contre la Loi LRU, et dans l'intention d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les étudiants et personnels concernés.

Dès le 14 novembre, le président de l'université Stendhal fait appel aux forces de l'ordre. Le jour même, des élus du conseil d'administration demande au président la convocation d'un conseil extraordinaire.

Le 23 novembre, le Conseil d'Administration réuni en séance *ordinaire* affirme son soutien au mouvement d'opposition à la Loi LRU, enjoint le président à ne plus recourir à la force publique, privilégiant la voie de la négociation. Dans cet esprit, le CA décide de mettre le hall Sud, occupé, à la disposition des étudiants grévistes.

HISTORIQUE DES FAITS DE CES DERNIERS JOURS

Lundi 12 décembre :

* Le CA vote une délibération par laquelle il désapprouve la décision de blocage votée en AG le 12/12/07 et appelle les étudiants grévistes à libérer les locaux occupés à l'université Stendhal afin de rendre possible la reprise de tous les enseignements sur le campus.

Lundi 17 décembre:

Dans une délibération, le CA décide la mise à la disposition des étudiants grévistes, à la rentrée de janvier 2008, et aux horaires d'ouverture de l'université, d'un local destiné à leur permettre de poursuivre leur mobilisation et leurs activités (université populaire).

Il réaffirme à l'occasion (mais sans vote formel) son opposition à la Loi LRU et son soutien au mouvement des étudiants grévistes ainsi que son opposition à l'intervention de la force publique. L'idée est d'obtenir le départ des étudiants avant la fermeture pour les vacances de Noël.

* Le CA désigne une délégation de médiateurs, formée de quatre de ses membres (deux enseignants-chercheurs, un personnel administratif, un étudiant), chargée de porter les délibérations ci-avant à la connaissance des étudiants. La voie de la négociation est toujours privilégiée.

* À l'issue de la réunion du CA, la délégation, accompagnée d'un membre de l'équipe présidentielle (vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire), se rend dans le Hall Sud et énonce les termes du « contrat » proposé aux étudiants grévistes, devant leur Comité de mobilisation (environ 60 étudiants présents): "libération de la zone occupée-mise à disposition d'un local dans les heures d'ouverture de l'université". Une discussion s'engage entre les membres du Comité de mobilisation et les médiateurs. Plusieurs objections sont formulées par des étudiants, portant essentiellement sur la question des horaires d'usage du local devant être mis à disposition (souhait d'une mise à disposition 24 heures sur 24) et sur sa nature (crainte d'une salle trop petite). Une défiance certaine est perceptible.

Mardi 18 décembre :

8h du matin : comme convenu la veille, la délégation des médiateurs (deux membres présents, enseignants-chercheurs) fait son rapport au président de l'université Stendhal. Les médiateurs se disent peu optimistes à ce stade. Le Président leur demande s'il vaut la peine de tenter une nouvelle rencontre. Les médiateurs présents affirment que oui. Il est convenu, en accord avec le Président, que les médiateurs travailleront de façon « capillaire », en parlant avec de petits groupes d'étudiants, et que l'un des médiateurs se rendra, en fin de journée, dans le Hall Sud pour poursuivre le dialogue avec les étudiants grévistes. Dans la journée, les médiateurs poursuivent leur travail de discussion avec les étudiants grévistes, au hasard des rencontres sur le campus ou dans le Hall Sud.

11h30 : une Assemblée Générale des enseignants et des étudiants se tient (jusqu'à 14h) en Salle des Actes, contribution décisive à un retour de confiance des étudiants grévistes envers l'«

administration » (les étudiants ne distinguent pas forcément, parmi leurs interlocuteurs, élus du CA, personnels enseignants-chercheurs, équipe présidentielle, présidence).

21h-00h : le médiateur enseignant-chercheur discute longuement avec la plupart des étudiants grévistes présents dans le Hall Sud (une trentaine). Il apparaît que la solution proposée par le CA est désormais en voie d'être acceptée par la très grande majorité des étudiants les plus mobilisés.

Mercredi 19 décembre :

8h : comme convenu, les deux médiateurs enseignants-chercheurs font le rapport de leurs activités de la veille au président de l'université Stendhal. Ils se déclarent très optimistes. Le président indique qu'il souhaite que le Hall Sud soit libéré vendredi matin au plus tard, la question de la date et de l'heure n'ayant jamais été soulevée jusque là. Les médiateurs estiment cela parfaitement possible. Deux cas de figure sont envisagés : 1) la zone occupée sera libérée par décision du comité de mobilisation vendredi matin au plus tard (hypothèse la plus probable). 2) la zone occupée sera libérée de fait vendredi matin au plus tard, sans décision du Comité, mais par défection implicite des étudiants grévistes. Dans ce dernier cas, s'il restait des occupants vendredi matin, leur nombre serait très réduit (4 ou 5 personnes, non étudiants) et il serait très facile de les convaincre de se retirer.

Il est convenu avec le président qu'un médiateur enseignant-chercheur se rendra dans le Hall Sud en fin de journée. Le médiateur propose de faire son rapport le lendemain à 8h. Le président informe le médiateur qu'il sera absent ce jeudi 20 décembre. Le médiateur propose alors de l'aviser par sms, le soir même, de l'évolution de la position des étudiants grévistes, ce que le président accepte.

18h-21h : le médiateur se rend dans le Hall Sud et assiste au Comité de mobilisation des étudiants grévistes. Le Comité désigne une délégation d'étudiants chargée de formaliser les termes de l'accord. *Il est dit explicitement à cette délégation par le Comité qu'elle peut accepter les termes de l'accord proposé par le CA en date du lundi 17 décembre.* Le médiateur enseignant-chercheur apprend, lors des débats entre étudiants grévistes, qu'une rencontre a été programmée pour le lendemain, jeudi 20 décembre à 9h30, entre une délégation d'étudiants grévistes et la vice-présidente du CEVU. Il lui apparaît clairement, de même qu'aux étudiants, que cette rencontre est destinée à prendre acte soit de l'échec de la négociation, soit de la possibilité d'entériner le contrat «libération du Hall Sud-mise à disposition d'un local dans les horaires d'ouverture de l'université » proposé par le CA. Comme convenu, à 21h, le médiateur adresse au président le sms suivant : « Bonsoir Patrick. Mission accomplie au mieux de mes moyens. Les étudiants sont dans la logique de la négociation. Je pense que ça va marcher ». Son rôle de médiateur s'achevant, il laisse l'équipe présidentielle formaliser l'accord. À ce stade, plus rien ne s'oppose à ce que la rencontre prévue le lendemain entre la délégation étudiante et la représentante de l'équipe présidentielle se conclue très rapidement sur l'acceptation de l'accord proposé par le CA.

La mission menée par la délégation des médiateurs mandatée par le CA a été menée à bon port et ne demande plus qu'à être entérinée par le président ou, en son absence, par son équipe.

Nuit du mercredi 19 décembre au jeudi 20 décembre :

4h30 du matin : une centaine de membres des forces de police pénètre dans le Hall Sud et l'évacue par la force. Une opération de cette envergure demande à être planifiée environ 48 heures à l'avance.

La délégation des médiateurs mandatés par le conseil d'administration de l'université Stendhal.